



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
LA MISSION LOCALE DES JEUNES SUD DEUX-
SEVRES

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJault - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

VIE ASSOCIATIVE

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION
LOCALE DES JEUNES SUD DEUX-SEVRES**

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes.

A compter de 2010, dans le cadre de sa restructuration et de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort a fait le choix de reprendre le financement des activités de la Mission Locale des Jeunes Sud Deux-Sèvres qui était auparavant assuré par le Centre Communal d'Action Sociale de Niort.

La Mission Locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement pour construire un projet professionnel déterminé.

Ainsi, l'association est soutenue au titre de ses missions principales qui sont les suivantes :

- Accueillir et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans n'ayant pas atteint un premier niveau de qualification ;
- Mettre en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale et l'accompagnement des jeunes proposés par le pôle emploi ;
- Favoriser l'accès des jeunes en préqualification, qualification et en contrat en alternance ;
- Développer des actions de partenariat avec les acteurs économiques.

La convention annuelle qui est présentée, maintient les objectifs généraux inscrits dans la convention entre le CCAS et la Mission Locale.

Dans ce contexte, et afin que cette association puisse assurer l'ensemble de ses missions, il convient de lui attribuer, au titre de l'année 2010, une subvention de **81 300 €**.

Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire : 65 4221 6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission Locale des Jeunes Sud Deux-Sèvres ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente d'un montant de **81 300 €** conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE